

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Gestion des zones naturelles situées sous ou à proximité des lignes haute tension - Convention de partenariat avec RTE.

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) assure l'exploitation et l'entretien du réseau public de transport d'électricité constitué principalement d'ouvrages de tension supérieure à 50 kV.

De son côté, la Ville de Bayonne, gestionnaire de la plaine d'Ansot et de la Barthe d'Ilbarritz, veille sur la qualité des milieux et au maintien des conditions propices au développement harmonieux de la flore et de la faune.

La végétation située en dessous ou aux abords des lignes est soumise à des règles d'entretien strictes. Selon l'itinéraire technique mis en œuvre, la biodiversité peut être sévèrement impactée. C'est pourquoi, engagé dans un processus d'amélioration continue de sa relation à l'environnement, RTE souhaite porter une attention particulière aux espaces naturels remarquables.

Dans un souci de sécurité des ouvrages, de préservation de l'environnement et de protection du patrimoine paysager et végétal, RTE et la Ville de Bayonne ont donc décidé d'établir une convention de gestion des sites concernés.

Des actions spécifiques permettront de mettre en place une gestion plus fine pour les Barthes d'Ilbarritz et la plaine d'Ansot, secteurs à enjeux environnementaux importants. Ainsi dans le cas de la Plaine d'Ansot, cette convention déclenchera par ailleurs un plan d'aménagement sur trois ans financé par RTE, sous réserve que la Ville s'engage à entretenir ces espaces durant 10 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec RTE.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial